



Berchem-Sainte-Agathe, le 31 janvier 2018

Mesdames, Messieurs les  
Conseillers communaux

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@berchem.brussels](mailto:sgysen@berchem.brussels)

Réf

Objet: Réponse écrite à l'interpellation du 19.01.2018 de Madame Katia VAN DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant le plan de déplacement d'entreprise

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Madame Van den Broucke a posé des questions sur le même sujet le 27 octobre 2016.

La Commune à, comme toutes les entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale qui occupent plus de 100 travailleurs, **l'obligation de réaliser tous les trois ans un plan de déplacement d'entreprise.**

Notre Commune aurait effectivement dû en septembre dernier entreprendre la démarche d'établir un nouveau plan puisque le précédent avait été établi en 2014.

La restructuration des services techniques n'a pas permis de réaliser l'enquête et de poser le diagnostic avant la fin juillet 2017. Nous allons donc entamer en ce début 2018 le processus de collecte des données auprès du personnel, de sorte que le plan de déplacement puisse être finalisé dans le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

Pour rappel, le plan de déplacement fixe les objectifs en termes de mobilité alternative. Les actions menées à la suite du plan établi fin 2014 concernaient **principalement** une meilleure accessibilité du site de la maison communale (8 nouvelles stations Villo! dont une devant la maison communale, nouvelles stations de car-sharing,...), des mesures de dissuasion de l'usage de la voiture (déplacements via les transports publics STIB sont remboursés aujourd'hui intégralement) et l'encouragement à la pratique du vélo (arceaux vélos supplémentaires, remboursements vélos majorés à 0,22 euros/km, garage vélo pour le personnel équipé de casier).

Indépendamment de toutes ces actions menées à la suite du plan établi fin 2014, une réflexion est actuellement en cours sur l'acquisition de vélos électriques en leasing pour le personnel dans le cadre de ses déplacements professionnels. La piste de la prime à l'acquisition de vélos électriques par le personnel est également explorée et une réflexion est menée autour de la suppression éventuelle d'une place de parking dans le hangar pour y mettre du stationnement vélo et moto sécurisé.

Parallèlement à cela, l'intervention de la Région pour la mise à disposition sans frais pour la Commune de libres parcours sur le réseau de la STIB pour l'ensemble du personnel de l'administration communale devrait constituer un incitant à l'utilisation de ce type de moyen de déplacement en alternative à la voiture individuelle. Une réflexion est également menée pour étudier la prise en charge sur demande individuelle du surcôt d'abonnement MTB permettant d'utiliser le train au sein de la Région bruxelloise.



**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@berchem.brussels](mailto:sgysen@berchem.brussels)

Réf

Concernant le délai de remise du prochain plan de déplacement d'entreprise, celui-ci sera finalisé durant le 1er semestre 2018. Nous allons débiter la nouvelle enquête et espérons rencontrer un succès aussi important qu'en 2014 ou nous avons eu un taux de participation de 75%.

Une note de service sera rédigée et par l'intermédiaire des responsables de département chaque travailleur sera convier à compléter un questionnaire online. Une assistance pour les membres du personnel qui ne disposent pas d'outils informatiques sera prévue.

Le plan de déplacement sera établi en collaboration avec le service GRH sur base des résultats de l'enquête et discuté en Comité de Direction et en Collège.

Le plan précédent avait été établi avec le CPAS et les écoles, cependant nous avons constaté que le profil du personnel de ces autres institutions était fondamentalement différent de celui du personnel communal (régime horaire) et avons donc décidé d'établir un plan distinct pour la commune, les écoles étant chargées de réaliser leur plan de déplacement et le CPAS ayant entrepris l'établissement d'un plan qui lui est propre.

Concernant les groupes de travail, la réflexion autour d'autres problématiques par le biais de groupe de travail (bypad et 'In de stad zonder mijn wagen' par exemple) c'est montrée peu concluante en raison de manque d'implication des participants. Nous rechercherons des organismes spécialisés pour nous aider à sensibiliser le personnel sur ce sujet important.

Nous sommes en effet bien conscients des enjeux des alternatives à la mobilité et ceux-ci feront encore d'avantage partie de nos objectifs pour la prochaine législature.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments distingués.

Par ordonnance:  
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE